



Saint-Mandé, le 14 septembre 2015

SAA EN DANGER : TOUT L'IGN EST MENACÉ !

La fin de l'activité aérienne sur la base militaire de Creil, décidée par le gouvernement, au nom « d'un nouveau modèle d'armée, adapté aux ambitions, au contexte stratégique et à la situation des finances publiques » impose de trouver **une solution viable pour assurer les missions de prises de vue aérienne de l'IGN!**

Des décisions cruciales vont être prises, avec notamment l'échéance du Conseil d'Administration de l'IGN fin octobre.

Depuis plusieurs mois, diverses solutions ont été étudiées: Creil civilisé, Beauvais, Nîmes, Toulouse Francazal, Dijon, Orléans...

Les personnels du SAA sont soumis à une forte pression et en tout cas à une grande incertitude.

La seule initiative marquante de la direction de l'IGN envers le personnel est de faire intervenir la DRH de l'établissement pour évaluer les intentions de chacun des agents en cas de déménagement, dans une configuration qui relève d'une « cellule d'accompagnement ».

Il semblerait que le Budget et le ministère considèrent que c'est à l'IGN de financer l'opération, ce qui serait une lourde hypothèque pour l'avenir même du service.

Le Ministre de la Défense explique que l'activité aérienne militaire est transférée à Orléans et Évreux et s'est engagé à ce que l'État "soutienne les projets de redynamisation du bassin creillois, et à coordonner le plan d'accompagnement social au profit des personnels de la base" (réponse à la question écrite de M. Jean-Pierre Bosino, sénateur de l'Orse, en février dernier).

Nous sommes en droit de demander à quoi s'engagent nos tutelles, face à la situation faite au SAA.

Les activités aériennes de prise de vues assurées par l'IGN représentent un enjeu national essentiel :

la couverture du territoire par des images aériennes ou spatiales est une de nos missions principales, à laquelle s'ajoutent le Lidar pour l'altimétrie. Elles constituent un socle essentiel pour l'aménagement du territoire, la gestion de la forêt, la protection de l'environnement, la sécurité etc. Une grande part relève de prises de vues à 20cm ou moins en partenariat avec des collectivités. Le statut des avions du SAA garantit la protection des données sensibles. L'organisation du SAA et la grande motivation des personnels lui permettent d'être efficace pour d'autres missions comme l'observation des inondations.

Une grande partie du travail des services de l'IGN dépend directement de la régularité et la qualité des prises de vues.

Les satellites et les drones sont utiles mais ne remplissent pas les mêmes services : finesse insuffisante et manque de souplesse pour les satellites, caractère expérimental et prix prohibitif pour les drones, sans parler de leur éventuelle classification militaire.

Le SAA dans l'IGN remplit effectivement jusque-là ces missions, au point que la Cour des Comptes, si elle cite drones et satellites, se contente de demander le réexamen du modèle économique en tenant compte de la fermeture de la piste de Creil, et reconnaît les progrès spectaculaires de productivité et de production du SAA.

Il ne faut pas se leurrer, c'est l'avenir de l'IGN et en particulier de ses outils de production, qui est en jeu : une dégradation de l'acquisition des images aériennes, en terme de qualité, de délai, d'acquisition même mettrait gravement en cause d'autres services, et pourrait aussi dégrader l'efficacité des chaînes de traitement automatisées qui sont un des principaux atouts de l'établissement.

La CGT demande donc que la pérennité de l'activité de prise de vue aérienne de l'IGN soit garantie :

- Maîtrise technique, de la qualité, de l'évolution des capteurs et de l'ensemble du système, de la cohérence du système depuis la prise de vues jusqu'à l'exploitation des données par les services de l'IGN, continuité des investissements et de la recherche.**
- Mise en œuvre par des personnels qualifiés, utilisant l'outil en ayant le sens de la cohérence d'ensemble du système.**
- Stabilité économique, cohérence des prises de décision.**

Que le ministère de l'écologie prenne ses responsabilités pour cela!

Jusqu'à présent, différentes hypothèses ont été formulées. Les critères sont la pérennité de l'aérodrome, la possibilité d'utiliser des infrastructures existantes, l'obligation de construire ou d'aménager, l'attitude des collectivités locales, la possibilité pour les personnels de déménager ou à l'inverse l'obligation de le faire, les délais, quelque soit la décision finale retenue...

Une piste civile à Creil: possible mais la reclassification civile de pistes militaires est à priori chère et prend du temps. Cela dépend des collectivités locales, et de l'aide apportée par le ministère de la Défense et la D.G.A.C.

Un enjeu majeur est de prolonger au maximum la possibilité d'atterrir à Creil, au delà du 1er septembre 2016 pour garantir l'achèvement de la campagne de prises de vues 2016, voire 2017.

L'aéroport de Beauvais : à priori un minimum de déménagement pour les personnels. Un déménagement progressif de l'activité est possible. Par contre il faudrait tout faire construire et louer : accès, hangars, locaux pour le personnel. Pour l'administration, un coût élevé qui représenterait l'argument unique des tutelles pour le refuser. Cette localisation aurait l'immense avantage de garantir l'entière maîtrise de nos activités aériennes. Une proposition sérieuse d'implantation sur cet aéroport est en cours de finalisation par le syndicat mixte Beauvais-Tillé.

Toulouse Franczal pose problème à la direction car n'offrant pas assez de possibilités de rapprochement avec IGN-Espace.

Nîmes intéresse notre administration pour des perspectives de mutualisation de la maintenance, voire des pilotes et des avions, avec la sécurité civile. Cela reviendrait à mettre l'IGN dans un processus de dépendance où nous serions sous la menace des choix opérationnels quotidiens de la sécurité civile.

Ce qui pose des problèmes de disponibilité. **Dijon, Orléans** sont considérés comme peu attractifs.

Enfin la toute dernière hypothèse, dévoilée le 7 septembre, est d'une nature nettement différente : **les directeurs de l'IGN et de la DGAC proposent de transférer en bloc l'activité de prise de vues aériennes, c'est-à-dire les PVA, le prétraitement et la maintenance donc l'essentiel de ce que fait actuellement le SAA, sous la responsabilité de l'ENAC (École Nationale de l'Aviation Civile).** Ils ont mandaté le directeur de l'ENAC pour étudier le projet, à échéance du 15 octobre.

L'ENAC étant répartie sur 9 sites en France, rien ne garantit que les activités ex-SAA seraient organisées sur un seul site. La lettre de mission englobe aussi l'étude du modèle de convention ainsi que le transfert de tout ou partie du personnel à l'ENAC. Les personnels ne feraient alors plus partie de l'IGN.

Une critique évidente : la mission de l'ENAC n'est pas de faire de la prise de vues aériennes. A terme le lien entre les agents, les missions de l'IGN et leur financement risque de se rompre. L'exécution des missions relèvera d'arbitrages entre DGAC et IGN par le biais du MEDDE. Cette proposition hypothèque terriblement la question de la maîtrise de «l'outil SAA» par l'IGN.

Pour la CGT de l'IGN :

La meilleure solution doit être construite à partir des besoins pour exécuter les missions et en particulier de la maîtrise totale de leur exécution. La direction de l'établissement, les tutelles doivent entendre qu'il ne peut y avoir de projet qui ne coûterait rien. Quelle que soit l'option finale retenue, une contribution financière exceptionnelle est indispensable.

Pour l'instant le problème ne semble pas pris au bon niveau

Il est urgent que le personnel de l'IGN se mobilise, pour défendre le SAA, ses missions et ses personnels, et au delà l'ensemble de l'IGN. Nous allons demander audience à notre ministre de tutelle, et nous vous proposons une pétition, pour obtenir les moyens de poursuivre l'activité du SAA et notre activité à toutes et tous.